Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_227_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 3 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Catherine CORDON *(suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent)*, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Anne ROBERT (*suppléante de Philippe HELLO, absent)*, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Pierre-Alexis BLEVIN, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_227_DELIB-DE

Délibération n°2025-227

Membres en exercice : 69 Présents : 46 Absents : 23 Pouvoirs : 10

AFFAIRES GENERALES
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2023-211 du 12 décembre 2023, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- **Marchés publics**
  - Décision n°2025-179 – Signature du marché n°25PE096 relatif à la prestation de service pour l'obtention des labels Ecolo Crèche et Eco Accueil Petite Enfance – Attribution à la société CHO(S) (Marseille) pour un montant de 60 890 € HT.
- **Finances et comptabilité**
  - **Subventions attribuées pour un montant total de 35 807 €**
    - **Habitat** pour un montant total de 11 000 €, répartis comme suit :
      - **PIG « Précarité énergétique Adaptation »** pour un montant de 1 000 €
        - Décision n°2025-180 – Eréac – 500 €.
        - Décision n°2025-181 – Erquy – 500 €.
      - **Programme de logements locatifs sociaux** pour un montant de 10 000 €
        - Décision n°2025-178 – Octroi d'une subvention de 10 000 € à Gwitibunan COOP en vue de la réalisation de 5 appartements locatifs pour l'habitat inclusif au 5 rue de la Croix Trottard à Lamballe-Armor.
    - **Economie** pour un montant total de 24 807 €, répartis comme suit :
      - **PASS Commerce Artisanat** pour un montant de 24 807 €
        - Décision n°2025-183 – Attribution du PASS Commerce Artisanat aux entreprises suivantes (taux d'aide de 30% des investissements éligibles, avec une aide maximum de 7 500 €) :
          - SARL La Classe Armoricaine – Trédias – 2 307 €.
          - SAS Dream 22 – Erquy – 7 500 €.
          - SARL Grignotte Café Cantine – Lamballe-Armor – 7 500 €.
          - EURL Flolia – Lamballe-Armor – 7 500 €.
- **Eau Assainissement**
  - Décision n°2025-182 – Dérogation au zonage d'assainissement sur la commune de Hénansal – Raccordement parcelle ZT8, sis 1 route de la Ribourdaie à Hénansal.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-